



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et Etats partenaires concluent leur premier atelier régional sur l'éradication de l'apatridie et la documentation d'identité juridique pour tous

Les experts des Ministères chargés des questions de nationalité et d'état civil des Etats membres et partenaires de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ont tenu leur premier atelier stratégique régional sur l'éradication de l'apatridie. L'atelier, organisé à N'Djaména au Tchad du 11 au 12 décembre 2018, réunissait des experts du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe et du Tchad.

Cet atelier avait pour objectif d'amorcer un dialogue régional visant à mettre fin au fléau de l'apatridie notamment par la ratification des conventions internationales sur l'apatridie, la mise en place des réformes juridiques des lois sur la nationalité, l'accès facilité aux actes de l'état civil pour les personnes à risque d'apatridie, et l'adoption des Plans d'action nationaux entre autres.

Au terme de deux jours de travaux fructueux, les experts des huit Etats ont lancé « [l'initiative de N'Djaména sur l'éradication de l'apatridie](#) », qui définit d'une part les actions prioritaires en matière de promotion du droit à une nationalité et, d'autre part, les engagements communs pour mettre en œuvre en Afrique centrale la campagne mondiale « [J'appartiens](#) » qui vise à éradiquer l'apatridie d'ici 2024. Parmi ces engagements figurent la nomination de points focaux gouvernementaux pour les questions d'apatridie, l'élaboration d'un cadre politique commun sur l'apatridie, et le lancement d'une étude sous régionale pour identifier les populations apatrides et à risque d'apatridie, notamment parmi les communautés minoritaires, migrantes ou dont les mouvements transfrontaliers peuvent compliquer l'accès à l'enregistrement de naissances ou aux documents d'identité juridique.

CONTACTS :

Gervais NGOVON, Directeur des droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance, Commission de la CEMAC, Point focal sur l'apatridie de la Commission de la CEMAC, +240 555 001 701, ngovong@cemac.int

Bénédicte VOOS, Administratrice principale régionale de protection (apatridie) UNHCR Centre regional de service, +254 742 983 739, voos@unhcr.org